



Préavis de 3mois de mon appart

Par **NIAUX**, le **07/01/2012 à 14:04**

Bonjour,rnJ'ai eménager dans un appartement début aout 2011 qui se situ dans un ancien corps de ferme jusqu'au début de l'autonne tout allais bien. Au fur et a mesure des jours j'ai pu constater que l'appartement est très très humide des moisissures apparaissent sur les murs de ma chambre en particulier (photos preuve).rnLes murs de ma chambre ainsi que la porte d'entrée ruisselle et ce n'est pas faute d'avoir mit des récupérateur d'humidité 1 dans chaque pieces je vide l'eau presque tout les deux jours.rnAyant des soucis de santé d'allergies et d'ashme plus en particulier. Je suis malade en continu depuis mi octobre, je voudrais quitter cet appartement au plus vite.rnLe propriétaire connaît très bien l'état de son appartement!!!!rnJ'aurais voulu savoir si il était possible de quitter cet appartement sans faire mes 3mois de préavis?rnCordialement.

Par **vanceslas**, le **07/01/2012 à 14:15**

Bonjour peut être avec un certificat médical et un constat de huissier pour l'humidité vous permettez de ne faire qu'un mois de préavis mais ce n'est pas gagné bon week end

Par **cocotte1003**, le **07/01/2012 à 19:21**

Bonjour, veuillez à bien aérer le logement. Enlever les traces de moisissures qui sont des champignons avec du vinaigre blanc et renouveler le nettoyage au but de 8 jours. penser à bien rendre l'appartement dans l'état ou vous l'avez trouvé, si lors de l'état des lieux de sortie, le bailleur note des traces noires sur les murs (non notées dans celui d'entrée), vous risquez

d'avoir un retenue, pour remise en état, sur votre dépôt de garantie. Envoyez votre LRAR pour donner congé et durant vos tris mois de préavis faites le maximum pour que le bailleur puisse faire visiter le logement et informez le que vous etes prête à partir dès qu'il aura trouver un locataire, cordialement